

DEPARTEMENT

DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES



**ARRÊTE MUNICIPAL DE DELEGATION
DE FONCTION D'ETAT CIVIL**

Date d'affichage : 26 septembre 2025

Le Maire de la commune de LASGRAÏSSES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 relatif à la délégation de fonctions aux conseillers municipaux ;

Vu le Code civil, notamment ses dispositions relatives à la célébration du mariage ;

Considérant que Monsieur Christian MAUREL, conseiller municipal, souhaite célébrer le mariage de sa fille prévu le samedi 27 septembre 2025 à Lasgraïsses ;

Considérant que le Maire peut déléguer, par arrêté, la fonction d'officier d'état civil à un conseiller municipal ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Monsieur Christian MAUREL, conseiller municipal à l'effet de remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil à l'occasion du mariage de sa fille, prévu le samedi 27 septembre 2025, à Lasgraïsses.

Article 2 : Monsieur Christian MAUREL exercera, à cette occasion, les fonctions d'officier d'état civil, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 3 : Le Maire pourra être présent lors de la cérémonie et assister Monsieur Christian MAUREL dans le bon déroulement de celle-ci.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et transmis aux services compétents.

Fait à Lasgraïsses, le 26 septembre 2025.

Le Maire,
Alain ASSIÉ

